

COMPTE RENDU DU BUREAU du mercredi 16 mai 2018

Assistaient à la réunion : François Baroin, André Laignel, Christian Bilhac, François Deluga, André Flajolet, Cécile Gallien, Laurent Hénart, Antoine Homé, Philippe Laurent, Agnès Le Brun, Gilles Leproust, Isabelle Maincion, Patrick Molinoz, Rachel Paillard, Gaël Perdriau, Florence Portelli, Jean-Louis Puissegur, Sylvine Thomassin, Michel Vergnier.

Au titre des membres associés : Caroline Cayeux, Jean-François Rapin

Étaient excusés : Marie-Hélène Amiable, Pierrette Daffix-Ray, Natacha Bouchart, Christian Estrosi, Christophe Ferrari, Mohamed Gnabaly, Pierre Jarlier, David Lisnard, Françoise Mesnard, Pierre-Alain Roiron, Christophe Rouillon, Nicolas Sansu, Monique Sémavoine, Frédéric Valletoux, Bernard Vauriac, Catherine Vautrin, Jean-Pierre Véran.

Au titre des membres associés : Jean-Luc Rigaut, Vanik Berberian, Stéphane Beaudet, Marc Vuillemot, Olivier Dusopt, Guy Geoffroy, Jean-Luc Moudenc, Marie-Noëlle Battistel.

Assistaient également à la réunion :

Eric Verlhac, directeur général

Didier Ostré, directeur adjoint

Aurore Mouysset, directrice de cabinet du président

Caroline Girard, directrice de la mission d'action territoriale

Benjamin Pasquier, directeur de cabinet du 1^{er} vice-président délégué

Et pour les services :

Alessandra Andouard, Sylvain Bellion, Nathalie Brodin, Geneviève Cerf-Casau, Quentin Delorme, Gaëlle Duigou, Nelly Jacquemot, Assane Fall, Sébastien Ferriby, Charlotte de Fontaines, Marie-Hélène Galin, Agnès Gaubert, Claire Gekas, Marie-Cécile Georges, Louise Larcher, Paul Lebaillif, Florence Masson, Bastien Morvan, Sylviane Oberlé, Thomas Oberlé, Florent Philippe, Annick Pillevesse, Jean-Marc Pire, Robin Plasseraud, Julie Roussel, Gwénola Stephan, Aurore Vigouroux, Elodie Vin, Olivier Yviquel.

En introduction, le président **François Baroin** :

- Remercie les membres du Bureau de leur présence.
- Rend hommage à Jean-Paul Chouvellon, ancien DAD, décédé le 8 avril 2018.
- Présente Didier Ostré, nouveau directeur adjoint
- Informe que la réunion de Bureau du 4 juillet sera reportée ou avancée.

Il évoque ensuite quelques sujets d'actualité :

Mouvements de personnel :

- Alexandre Norguet qui était conseiller technique au service juridique, est depuis le 14 mai le nouveau directeur de l'association des maires d'Indre-et-Loire.
- Arrivée en CDD de Bastien Morvan pour s'occuper particulièrement de la rédaction d'un référentiel de bonne pratique sur l'attribution des places en crèches. Cette mission se déroule dans le cadre d'un partenariat entre l'AMF et le Secrétariat d'Etat pour l'égalité entre les femmes et les hommes (Marlène Schiappa)

Manifestations organisées par l'AMF :

- Mercredi 30 mai : Rencontre sur les obligations et opportunités du RGPD ;
- Jeudi 31 mai : Comité directeur

Concernant la CNT, une nouvelle réunion devrait avoir lieu au début du mois de juillet.

1. Point sur les finances locales

Rapport de la mission Richard-Bur

André Laignel présente le rapport.

S'agissant de l'ossature principale, ce qui a été voté en CFL a bien été repris. Sur le reste, le rapport pose plus de questions à résoudre qu'il n'apporte de solutions.

Concernant la taxe d'habitation, l'AMF réitère qu'elle aurait préféré qu'elle ne soit pas supprimée et appelle à la nécessité, reconnue par la mission, de la révision des valeurs locatives.

La suppression de la taxe d'habitation représente 18 millions d'euros pour les communes et 8 millions pour les intercommunalités à compenser.

Par ailleurs, dans le rapport, parmi plusieurs hypothèses présentées, est avancée celle de supprimer au bloc communal toute liberté de choix de la fiscalité.

André Laignel annonce que le CFL se réunira prochainement pour avoir une position officielle sur le rapport, afin que la voix des collectivités territoriales ne soit pas ignorée.

Antoine Homé revient sur la suppression de la taxe d'habitation et pense que le fait qu'il n'y ait plus de lien fiscal avec une partie de la population ne doit pas faire diminuer le service à la population. Pourquoi concentrer le résidu de la charge fiscale sur les propriétaires ?

Il rejoint André Laignel sur l'urgence à mener la révision des valeurs locatives (RVL) et ajoute que les communes pourraient récupérer le foncier bâti et les intercommunalités la TVA.

Cécile Gallien se réjouit que le gouvernement ait entendu les propositions de l'AMF ; elle encourage également à la RVL. Signalant les très fortes baisses des dotations de péréquation subies cette année par certaines communes au sein de son EPCI, elle indique que les questions relatives aux dotations et à la péréquation doivent être remises sur la table.

André Laignel souligne que les critères de répartition des dotations et des dispositifs de péréquation n'ont effectivement plus aucun sens dans la mesure où le potentiel financier des communes, qui tient compte des ressources fiscales, est impacté par les réformes successives de la fiscalité (suppression de la TP, de la TH, etc).

Florence Portelli pense que sans réaffirmation du principe de libre administration des collectivités, un certain nombre de propositions irait à rebrousse-poil des 40 années de décentralisation.

François Baroin pense que les parlementaires doivent se saisir de nos thèses. Nous devons travailler sur l'article 72. Sans cette liberté qui est acquise aux communes, nous continuerons à nous désoler à chaque fois que le gouvernement interviendra sur les dotations.

Patrick Molinoz craint que les élus ne se fassent enfermer par l'opinion publique comme les défenseurs de quelques privilèges.

Pour **André Laignel**, la suppression d'un impôt aussi important que la taxe d'habitation sans étude et chiffrage préalables, n'est pas sérieuse. Il aborde ensuite la question de la CVAE, explique que celle-ci est très mal répartie et que son calcul fait débat. C'est pour cela qu'elle n'a pas été retenue comme piste de compensation dans les hypothèses émises dans le rapport Richard-Bur.

Contrats Etat collectivités locales

François Baroin et André Laignel approuvent la proposition d'Olivier Audibert-Troin (lors de la rencontre AMF du 15/05) qui propose de mettre en place avec les autres associations du bloc communal un observatoire des contrats Etat-collectivités locales.

2. Feuille de route sur l'économie circulaire et les incidences fiscales

André Flajolet présente les mesures fiscales de la feuille de route qui seront discutées lors de la prochaine CNT. L'augmentation de la taxe générale des activités polluantes (TGAP) pourrait être compensée par la possibilité d'une réduction du taux de TVA sur certaines prestations. Les conséquences d'une augmentation de la TGAP et les demandes de compensation figurent dans la note, avec des détails sur les autres dispositions de la feuille de route.

Pas d'objection du Bureau sur cette feuille route.

3. Rapport Borloo

François Baroin souhaite que l'AMF se positionne sur le rapport Borloo.

Gilles Leproust présente le rapport. Il souhaite que ce dernier soit pris dans toute sa cohérence.

Bien qu'il soit faible sur les questions de justice et de police, le rapport a traité les communes dans toute leur diversité.

Caroline Cayeux regrette que l'accent soit encore mis sur les QPV alors qu'ils reçoivent déjà beaucoup depuis 20 ans.

Florence Portelli souscrit également à cette conclusion et regrette que certains axes pérennisent ce qui ne fonctionne pas. Les difficultés dans une commune ne sont pas cantonnées aux QPV. La méthode de périmètre QPV établi selon des critères Insee pose problème. Des zones sont sorties de ces périmètres et risquent de redevenir défavorisées. C'est être pénalisé alors que les résultats étaient là.

Sylvine Thomassin espère que le Président de la République répondra en cohérence avec le rapport et qu'il ne se contentera pas de piocher dans telle ou telle mesure. Elle s'interroge sur le financement de toutes ces propositions.

Laurent Hénart répond que le rapport est une boîte à outils, il revient ensuite aux élus de trouver comment mettre en place les solutions proposées. Selon lui, le sujet sur lequel il faudrait le plus s'engager est celui de la fondation, dont la dotation ne serait pas tributaire de l'Etat. Il se félicite également que le rapport s'intéresse autant à l'urbain qu'à l'humain.

Pour **Gaël Perdriau**, l'ANRU risque de se trouver en difficulté car la loi ELAN a supprimé beaucoup de budget.

Philippe Laurent, de son côté s'interroge sur les 46 millions d'euros cités. D'où vient ce chiffre ?

François Baroin croit en la fondation : l'AMF va soutenir la proposition. L'ANRU 2 et l'Agence de cohésion des territoires doivent être relancés.

André Laignel ne se dit pas opposé à la fondation mais reste interrogatif sur le fait qu'elle puisse être moteur d'une politique en faveur des quartiers défavorisés. Il faut, tactiquement, soutenir la cohérence du rapport Borloo.

4. Politique de cohésion

Agnès Le Brun présente une synthèse de la proposition de budget par la Commission européenne. Ce budget va dans le sens de ce que nous demandions : souplesse et simplification ; mais cache également de mauvaises nouvelles : baisse de 7% (représente des sommes importantes) de la politique de cohésion. Cela, couplé à une baisse de la PAC, amènera des difficultés dans les territoires intermédiaires.

La position proposée est d'interpeller l'Etat français à ce sujet. La présence française mérite d'être plus volontariste.

→ Validation du Bureau

5. Demande de report de la dématérialisation des procédures d'urbanisme

Eric Verlhac rappelle que l'AMF et l'AdCF avaient déjà saisi le ministre J. Mézard sans recevoir de réponse.

6. Fonction publique territoriale

François Deluga présente les quatre axes de travail annoncés lors des chantiers FPT :

- Différenciation : ce décrochage envisagé des 3 versants de la fonction publique en matière de rémunération aurait des conséquences graves en termes de parité, de mobilité, de parcours professionnels mais il semble être abandonné...
- Souplesse de gestion : la tendance est déjà à la baisse dans les effectifs de la fonction publique territoriale depuis 3 ans, F. Deluga préconise donc de s'opposer à une baisse.
- Gestion des carrières : pas d'opposition à davantage de souplesse, par exemple concernant les quotas ou une simplification des concours sur titres
- Recours aux contrats : il y a déjà 20% de contractuels dans la territoriale, ce sujet n'est pas tabou. Il faut néanmoins rappeler que le statut garantit l'équité, la probité et la continuité du service public.

Le statut de la FPT est le seul qui a évolué, contrairement aux deux autres fonctions publiques. Il a su s'adapter et se moderniser avec plus de 200 modifications depuis 1984.

François Deluga insiste sur le renforcement du rôle du collège employeurs, sous 3 conditions : un socle affirmé de valeurs communes, une modification de sa composition et un processus de décision à définir.

François Deluga rappelle enfin que le CNFPT a proposé de former 2000 jeunes par an, issus des quartiers défavorisés, pour les préparer aux concours de la FPT ; cette proposition n'a jamais reçu de réponse de la part du gouvernement, de même que celles faites pour augmenter encore le nombre d'apprentis dans les collectivités locales.....

7. Les Assises de l'eau

André Flajolet rappelle le contexte dans lequel se déroulent les Assises de l'eau : baisse de 10% des moyens financiers et de 7% des moyens humains pour les Agences de l'eau et augmentation de leurs missions.

Les élus et les collectivités sont pour l'instant peu représentés aux Assises de l'eau.

Il semble que la question du prix plancher de l'eau soit un des sujets en réserve de même que celui de la qualification de la qualité des services aux usagers. Une alerte apparaît d'ores et déjà : il ne faudrait pas aboutir à un système qui conduise au seul choix de la DSP. La libre administration c'est aussi le libre choix des modes de gestion.

Les redevances perçues autrefois sont désormais perçues par Bercy qui ne reconnaît pas la spécificité des programmes pluriannuels des agences. Les Comités de bassin sont aux abois et ne peuvent plus entretenir et moderniser les réseaux.

François Baroin voudrait que l'AMF prenne position, mais nous manquons malheureusement d'éléments.

André Laignel trouve que les Assises prennent le sens d'une recentralisation. Quelques soient les débats, nous savons déjà quels seront les 3 axes sur lesquels le gouvernement a envie d'aboutir.

Cécile Gallien rappelle qu'il sera primordial d'intégrer le réchauffement climatique dans le débat.

2 8

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.

Le 1er Vice-président délégué
André LAIGNEL

Le Trésorier général
Michel VERGNIER

Le Président
François BAROIN

Le Secrétaire général
Philippe LAURENT